

COMMUNE D'UCKANGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION N°3

DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° 2023.150 en date du 23 novembre 2023, le maire d'UCKANGE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme.

L'enquête se déroulera à la mairie d'UCKANGE, **du mardi 16 janvier 2024 à 0 h 00 au mercredi 31 janvier 2024 à 24 h 00.**

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie d'UCKANGE, où toute personne pourra consulter le dossier et déposer des observations sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier est également consultable :

- Sur un poste informatique en mairie
- Sur le site internet dédié à la procédure à l'adresse suivante : www.registre-dematerialise.fr (rubrique "les registres")

Les observations pourront également être adressées à M. le Commissaire Enquêteur par courrier postal à l'adresse suivante : M. le Commissaire Enquêteur – Hôtel de Ville – BP n°66 – 57 270 UCKANGE ou par internet via l'adresse du site précisée ci-dessus.

Des informations peuvent être demandées en mairie. L'enquête sera conduite par M. L'HUILLIER André désigné par Monsieur le Président du tribunal administratif de Strasbourg. Il se tiendra à la disposition du public à la mairie d'UCKANGE:

- Le mardi 16 janvier 2024 de 10 h 00 à 12 h 00
- Le mercredi 24 janvier 2024 de 14 h 00 à 16 h 00
- Le mercredi 31 janvier 2024 de 15 h 30 à 17 h 30

Un avis au public sera publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux diffusés dans le département. Il sera également publié sur le site internet de la ville www.uckange-mairie.fr A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés pendant un an à la mairie d'UCKANGE et sur le site internet www.registre-dematerialise.fr

Le Conseil Municipal sera appelé à délibérer pour approuver la modification du PLU éventuellement modifiée en fonction des conclusions de l'enquête.

Le Maire